

Le compte rendu du dernier conseil municipal est en ligne. Nos commentaires habituels sur la tenue des débats et l'exhaustivité, ou non, de leurs retranscriptions :

Débat Orientation Budgétaire (DOB) Délibération 001/2019

Nos commentaires aux élus ci-dessous mentionnés :

Monsieur GARRIGOU : Il nous paraît tout à fait extraordinaire de hurler au loup chaque fois qu'il est question d'intégration dans Bordeaux Métropole et de s'abriter derrière cette collectivité chaque fois qu'il est question de conduire une action d'intérêt communal. Ne serait-ce finalement pas la meilleure façon d'y conduire Canéjan ?

Monsieur MANO : Nous comprenons fort bien que les transports en commun ne puissent « répondre à toutes les situations individuelles ». Ce que nous comprenons moins bien, c'est pourquoi l'on privilégie le TAD, au détriment d'un transport en commun destiné aux actifs et aux étudiants qui ont une obligation quotidienne de déplacement.

Monsieur PROUILHAC : Petite explication budgétaire à vous qui en êtes friand. Vous indiquez que nous ne prenons pas en compte les restes à réaliser lorsque nous indiquons que le niveau d'investissement communal est tout à fait insuffisant. Les restes à réaliser sont, comme leur nom l'indique, des sommes qui n'ont pas été dépensées et que vous reconduisez d'un exercice budgétaire sur l'autre depuis 5 ans maintenant. De plus nous répondre que les services ont réalisé 90 % des dépenses de fonctionnement alors que l'on parle des investissements nous laisse rêveurs !

Monsieur SEBASTIANI : Mea maxima culpa pour cette « énormissime » erreur. Par contre, nous restons toujours sans voix à l'idée que le groupe communiste ait exprimé aussi clairement son opposition à cette augmentation pour simplement s'abstenir lors du vote...

Monsieur PROUILHAC : Nous le répétons, comme à chaque fois que vous voudrez vous servir des services municipaux comme d'un parapluie : ce sont les élus qui sont responsables de la politique communale et donc financière et non les services municipaux. Notre vote n'est légitimé que par cette politique et non par la manière dont elle est exécutée.

PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N° 3 – Délibération 009/2019

Un grand merci à Madame HANRAS pour nous avoir expliqué aussi clairement ce que la commune risque à s'obstiner à ne pas vouloir remplir son obligation légale en matière de logements sociaux :

« ... c'est à terme la menace d'une mise en état de carence pour la Commune, avec un prélèvement pouvant atteindre 400 % et la prise en main du Préfet sur tous les outils dont on a pour l'instant la maîtrise : suivi des permis de construire et DPU... »

C'est exactement pour cela que nous sommes contre la modification d'un PLU qui indique expressément que le taux de logements sociaux en 2024 sera de 20,44 %, alors que la loi en exige 25 %.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ – Délibération 012/2019

Nous laisserons aux commerçants le soin d'apprécier le niveau de concertation entre mairie et propriétaires ou occupants du centre commercial de la House, alors que la dernière vente, librement consentie à l'origine, du local commercial appartenant à Monsieur FAZLOLLAHI a été bloquée par une préemption municipale.

Question orale :

Monsieur GASTEUIL : Il n'y a aucune relation entre la politique tarifaire de la commune en matière de service public facultatif et la dépense qui est faite pour ce service : même dans le cas d'une gratuité des repas, la commune est tenue au strict respect de ses obligations légales.

La mise en place d'une tarification sociale relève donc d'un acte de partage des richesses, cher au français, acte qui ne doit en rien nuire à la qualité du service. Vous viendrait-il à l'idée de revendiquer une sous-politique de santé pour les bénéficiaires de la CMU ?

Quant à opposer le bio et les circuits courts, cela nous paraît tout à fait fallacieux et démontre l'absence de volonté d'une politique de transition pourtant hautement revendiquée. Pour information, des cuisines de la Métropole qui servent plus de 10 000, voire plus de 20 000 repas par jour, ont déjà atteint les 30 % de produits bio **de provenance loco régionale et sont labellisées depuis plusieurs années « Établissement Bio Engagé »**. Alors pour une cuisine qui fournit 9 800 repas par mois, le chiffre de 2 % semble plus marquer une absence de volonté politique qu'une réelle impossibilité d'approvisionnement.

